

**Journées de travail d'Automne à la Maison Jacques Copeau
(Pernand Vergelesses)
24 et 25 octobre 2022**

**Atelier de réflexion sur le fonctionnement et l'évaluation des CPES
lien avec les écoles supérieures**

Les CPES :

Tour d'horizon par les enseignants présents ayant un CPES au sein de leur établissement :

CRR de Toulouse, CRR de Grenoble, CRR de Paris, CRI du Grand Orly Seine Bièvre-Le Kremlin Bicêtre, CRR de Versailles, CRD de Mulhouse, CRD de Tourcoing, ENM de Villeurbanne.

Présentation par chacun de l'organisation du cycle (et non classe).

Nous constatons que tous les CPES présentés associent la COP et un diplôme d'études théâtrales facultatif à la fin du cursus. Ces cycles répondent aux contenus préconisés par le ministère :

Ils dispensent au moins 16h (voire plutôt entre 20h et 25h) d'enseignement hebdomadaire, dont :

- 10h à 14h d'interprétation (dont 2h à 4h de prépa concours)
- 1h30 à 3h de travail corporel
- 1h30 à 3h de travail vocal
- 2h à 5h de dramaturgie (parfois sous forme de stage)
- 2h à 3h d'atelier spécifique (face caméra, masque, module de mise en scène, écriture, approche de la technique...)
- 90h à 120h de stages, projets en partenariat avec des établissements artistiques du territoire, résidences en immersion.
- Partenariats avec des théâtres de la ville ou du réseau, scènes nationales, CDN, Universités (double cursus avec les Arts du spectacle)

Il y a en moyenne 10 à 20 élèves sur les deux années. Ils ont entre 18 et 22 ans, certains parfois un peu plus âgés (27-28 ans) car il n'y a pas de limite d'âge et certains concours ont enlevé la limite d'âge (ENSATT).

Les départements théâtre maintiennent un COP avec un DET présenté en fin de deuxième ou troisième année. Les enseignants souhaitent maintenir le DET qui permet aux élèves de présenter un projet personnel, un mémoire, un projet collectif, un travail d'interprétation autre que le seul travail de scènes préparées pour les concours. Cela permet aux élèves qui n'obtiennent pas une école sup de pouvoir rebondir, parfois de participer à un projet d'envol avec leur projet personnel. Cela crée également une émulation au sein du groupe, ce qui les sort du seul objectif personnel du « concours ». Tous attendent la mise en place du DNET, malgré de grandes questions quant aux jurys inter-régionaux.

Il faut bien savoir que si un ou deux de nos élèves sont reçus en école sup par an c'est déjà très bien, au vu du nombre de candidats des conservatoires et cours privés et du nombre de nos élèves qui se présentent. (*Proportionnellement au nombre annuel de places en écoles supérieures (env.100/120)*) Il faut donc s'occuper des autres, quelles sont leurs perspectives... ?

À savoir également que le DET permet de passer le concours d'assistant d'enseignement artistique (AEA) de la fonction publique territoriale.

Le Conservatoire de Mulhouse fonctionne un peu différemment car il s'agit d'un CPES *Egalité des chances* coordonné par la Scène Nationale. Il n'y a pas de COP accolé et pas de présentation de DET. Les élèves effectuent 35h hebdomadaires, bénéficient de nombreux intervenants et sont pris en charge financièrement pour les inscriptions aux écoles sup et les déplacements.

Les enseignants PEA qui sont en charge des CPES sont généralement en charge également de la coordination du département théâtre. Nous constatons une disparité concernant les heures dévolues à la coordination, aucune pour certains, parfois deux, voire six heures. Peut-on demander des heures de décharge pédagogique ?

Liens avec les écoles supérieures :

Il y a douze écoles sup à ce jour. Quels sont les attendus de chaque école et comment nous, les CPES, on se positionne ? Il serait bien de rencontrer les directions des écoles sup en tant que responsables de CPES afin de mieux comprendre la vision qu'ils peuvent avoir de nous, les attendus, s'il y en a, ou lever le rejet qui parfois peut être ressenti. Quelle est leur considération vis-à-vis de nous ? Est-ce que nous ne « déformons » pas les élèves plus que nous ne les formons ? Les écoles sup préfèrent parfois avoir des jeunes gens vierges de tout enseignement, une personnalité, une présence singulière... Alors, faut-il vraiment les préparer aux concours ou les mettre en mouvement théâtral permanent ?

Cela nous amène à réfléchir sur les premiers tours qui demandent beaucoup de moyens : gros travail de scènes multiples avec des partenaires, trajets dans toute la France... ce qui engendre des frais pour les jeunes. Certains ne peuvent tout simplement pas se le permettre.

Ne faudrait-il pas faire un premier tour qui ne coûte pas cher et dans lequel l'élève serait déjà moins cadré que dans une scène ? Pourquoi pas un monologue, un atelier, un parcours libre ? Le TNS a déjà adopté ce système avec la présentation d'un monologue, ce qui n'engage que celui qui y va.

Depuis le confinement, la Comédie de Saint Étienne demande pour son premier tour une vidéo individuelle. Cette année, l'ENSATT s'associe à la Comédie pour le premier tour et les candidats peuvent réaliser une même vidéo pour le premier tour des deux écoles.

Une vidéo, est-ce une bonne solution ? Cela ne rompt-il pas avec le contact de la présence, essentielle au théâtre ? Cela a en tout cas l'avantage de limiter les frais de déplacement.

En tant que CPES, devons-nous, nous aussi, repenser notre premier tour qui généralement auditionne une ou deux scènes ? Actuellement le cadrage du Ministère nous impose : *une scène dialoguée, un parcours libre (monologue ou toutes formes de prestation scénique), un travail collectif dirigé et un entretien individuel portant sur les motivations du candidat. (arrêté du 5 janvier 2018).*

Quels sont les retours qu'ont les élèves à l'issue du premier tour ? Généralement aucun. Cela peut se comprendre vu le nombre très important de candidats. Mais une grille d'évaluation avec des lettres (A,B,C,D...) comme le fait le CNSAD ou le TNS permet au candidat de se situer.

Élargissement et perspectives :

Nous avons pris connaissance du bulletin officiel n°328 du Ministère de la Culture (juillet-Aout 2022) pages 191, 192, 193 donnant le cadrage du cursus de la spécialité « art dramatique ».

Nous relevons que le Ministère préconise des activités d'éveil et d'initiation pour des élèves âgés de 8 à 16 ans et un début de cursus à partir de 16 ans.

À partir du 2^{ème} cycle, deux orientations possibles : 3^{ème} cycle ou cycle diplômant qui se conclut par un diplôme d'établissement d'études théâtrales.

Livret à l'usage de l'élève : Nous constatons que les élèves, ainsi que les familles, sont bien souvent perdus dans les multiples propositions de parcours, d'orientations, pratiques professionnelles ou amateur, acronymes...

Serait-il envisageable de réaliser un livret recensant toutes les spécificités de l'enseignement de l'art dramatique ? Livret pouvant être réalisé par l'anPad ? ARCENA ? Peut-on demander une subvention pour la réalisation de ce livret ?

compte rendu rédigé par

Catherine Liverato (CRR de Grenoble)
et Pascal Papini (CRR de Toulouse)

groupe de travail :

Olivier Besson (CMA 13 – Paris),
Caroline Boisson (ENM de Villeurbanne),
Hugues Chabalier (CRR de Toulouse)
Malik Faraoun (CRR de Versailles Grand Parc),
Christophe Greilsammer (CRR de Mulhouse),
Malika Hsino,
Frédéric Merlo (Grand-Orly Val de Bièvre),
Sylvie Pascaud (CMA 6),
Justine Pouvreau (CRD de Dunkerque)
Olivia Sabran (CRC Juvisy).